

Introduction

Le tourisme est l'une des activités de base du développement économique et social de nombreux pays.

Le tourisme doit contribuer au développement durable en garantissant de s'intégrer dans l'environnement naturel, culturel et humain et en respectant l'équilibre délicat qui caractérise maintes destinations touristiques. Il est alors nécessaire de formuler des stratégies et des projets en matière de tourisme qui assurent que les économies locales et nationales se développent et en même temps respectent la qualité de l'environnement.

Les pays d'origine des touristes et les pays d'accueil doivent prendre la responsabilité d'actions conjointes visant à rendre compatibles les besoins et les ressources du point de vue du développement durable.

Développement et champ d'application

Il convient de mettre l'accent sur les activités spécifiques suivantes qui serviront à fournir des informations sur le thème de l'action:

- (a) destinations touristiques;
- (b) impact et conséquences du tourisme sur le territoire, la population et l'environnement des pays d'accueil;
- (c) caractéristiques de l'industrie du tourisme elle-même.

En bref, le champ d'application sera le suivant:

A. Destinations touristiques

Les propositions et mesures auront pour objet la conservation et la mise en valeur du territoire, l'environnement, la protection et la biodiversité, l'intégration sociale et la défense du patrimoine culturel et ethnographique.

Entre autre, il sera tenu compte des lignes directrices énoncées dans le cadre du Programme MED 21, du V^{ème} Programme d'action de l'Union Européenne, de la Charte de Lanzarote sur le tourisme durable (1995), de la Charte de Casablanca sur le tourisme en Méditerranée (1995), de la Conférence d'Istanbul sur les habitats (1996), de la Déclaration euro-méditerranéenne sur le tourisme dans le développement en Méditerranée, de la proposition de la Commission des Communautés européennes au Conseil concernant un premier programme pluri-annuel en faveur du tourisme européen "Philoxenia" (1997-2000) ainsi que des considérations du Programme 21 et de la Déclaration de Berlin sur la biodiversité et le tourisme de 1997. Il conviendra de tenir compte également, si besoin est, des propositions de la Session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies (SSAGNU, juin 1997), en plus d'autres conclusions et recommandations pertinentes pour la présentation du document final.

1. Destinations confirmées

Il convient:

- (1a) de promouvoir la mise en oeuvre de systèmes de gestion de l'environnement territorial;
- (1b) de mettre en place des programmes de reclassification du tourisme et de réhabilitation des zones endommagées.

2. Nouvelles destinations

Il convient:

- (2a) de mettre en place des programmes à l'intention des populations locales pour la prise de conscience du tourisme et la formation dans ce domaine;
- (2b) de mener à bien des études d'impact sur l'environnement, plus particulièrement pour les actions sur le territoire qui ont un effet marqué sur l'environnement au niveau des infrastructures et des équipements (gestion des déchets, transports, systèmes d'égouts, énergie, etc.). Il convient également de prêter attention plus spécialement au maintien de la biodiversité.

B. Impact sur le territoire, l'environnement et la population

Le tourisme est une activité essentielle pour le développement économique et social de nombreuses régions périphériques situées en dehors des couloirs normaux de communication et de développement.

Dans ces pays, les grandes valeurs de l'environnement et de la biodiversité coïncident souvent avec le besoin du développement économique, situation qui peut facilement mener à une exploitation excessive des ressources et à une baisse de la biodiversité.

1. Impact sur le territoire

Afin d'être en mesure de se concentrer sur ces problèmes de la façon la plus appropriée, il convient de continuer les études déjà lancées sur la capacité d'accueil des destinations touristiques. Ces études doivent prendre en compte les situations de départ ainsi que les conclusions et recommandations de l'Atelier sur l'évaluation de la capacité d'accueil en matière de tourisme dans les zones côtières de la Méditerranée, qui s'est récemment tenu à Split dans le cadre du Programme d'actions prioritaires.

2. Aspects économiques et sociaux

Au niveau régional et international, il convient de promouvoir la collaboration technique et économique entre les pays d'origine des touristes et les pays récepteurs. A cette fin, les pays d'origine doivent être conscients du fait qu'ils sont en partie responsables des problèmes survenant dans les pays récepteurs. La solution à ces problèmes n'est possible que par des efforts conjoints.

3. Ecotourisme

Il convient de promouvoir la conception de programmes qui ne trouble pas l'intégrité de l'écosystème et de proposer des recommandations pour les zones avoisinantes. Ces programmes comprendront des motivations économiques qui permettront la conservation des ressources naturelles et seront dans l'intérêt des populations locales.

4. Aspects culturels et ethnologiques

Il est essentiel que les pressions exercées par les visiteurs dans les régions touristiques ne soient pas excessives et que les zones ne dépassent leurs capacités touristiques, créant alors des problèmes pour les valeurs culturelles et ethnologiques réelles des pays récepteurs.

A cette fin, il convient de:

- 4.1 promouvoir des programmes de tourisme culturel, moyen permettant de récupérer et réhabiliter le patrimoine historique et artistique, et d'échange culturel;
- 4.2 encourager la prise de mesures nécessaires pour éviter la détérioration de ces éléments historiques et artistiques fragiles, provoquée par une pression touristique excessive.

C. Industrie du tourisme

Il est important d'agir sur les centres et installations qui accueillent des touristes. Pour ce faire, il convient de mettre en place des mesures impliquant les opérateurs dans le secteur pour améliorer l'environnement de façon continue.

Centres et installations

1. Pour les centres et installations existant déjà, il convient de:

- (1a) promouvoir la mise en oeuvre de systèmes de gestion de l'environnement qui seront ensuite appliqués;
- (1b) publier des guides, manuels de bonne conduite; organiser des cours et des séminaires;
- (1c) promouvoir la recherche dans l'application des nouvelles technologies au secteur du tourisme et encourager leur mise en place pour que les équipements deviennent moins polluants et plus efficaces;
- (1d) élaborer des programmes de régénération dans le domaine du tourisme: réhabilitation, systèmes d'égouts, gestion des déchets et récupération des centres et installations obsolètes.

2. Pour les nouvelles installations, il convient de:

- (2a) concevoir des études préliminaires d'impact sur l'environnement;

- (2b) promouvoir la mise en oeuvre de mesures qui intègrent les activités touristiques dans la mise en valeur urbaine et l'aménagement du territoire sous l'angle du développement durable; mettre l'accent en particulier sur l'intégration des nouvelles installations dans le paysage.

3. Mesures d'ordre général

Il convient de préparer un code de bonne conduite du touriste pour toute question relative à l'environnement.

DEFINITION DE LA METHODOLOGIE

Le travail peut être effectué selon les phases suivantes:

1. inventaire de la documentation;
2. recherche des lacunes;
3. élaboration de rapports ou d'études sur les sujets considérés essentiels pour la préparation du document;
4. organisation de séminaires;
5. présentation du document final;
6. approbation des propositions.

1. Inventaire de la documentation

Il sera procédé à un inventaire de la documentation avant le 20 septembre 1997.

L'Institut espagnol des études touristiques met à la disposition des centres du PAM la collection de documentation touristique et offre également toute collaboration technique, si besoin est.

2. Recherche des lacunes

Lors de la troisième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (France), un petit groupe composé des gestionnaires de tâche et du CAR ainsi que d'autres membres intéressés pourra définir les lacunes existantes et convenir de procéder aux études nécessaires afin de matérialiser le travail final.

3. Elaboration de rapports ou études pertinents sur les sujets considérés essentiels pour la préparation du document

Dépendant de la définition et du champ d'application présentés dans l'évaluation initial et en collaboration avec le CAR, les gestionnaires de tâche pourraient finaliser les études et rapports suivants pour les dates indiquées:

A. Destinations

1. Destinations confirmées (Espagne, 30 septembre 1998)
2. Nouvelles destinations (.....)

B. Impact sur le territoire, l'environnement et la population

1. Impact sur les zones touristiques
* Suite des études sur la capacité d'accueil (CAR +)
2. Aspects économiques et sociaux (CAR +)
3. Ecotourisme (CAR +)
4. Aspects culturels et ethnologiques (CAR +)

C. Industrie du tourisme

1. Centres et installations existants (Espagne, 30 septembre 1998)
2. Nouvelles installations (CAR +)
3. Mesures générales (CAR +)
4. Séminaires

Il est estimé qu'il serait approprié de tenir les réunions suivantes:

Novembre 1998 Séminaire sur les destinations confirmées et les installations de l'industrie touristique existantes.

Financement: Espagne + PAM

Date à fixer Séminaire sur les nouvelles destinations, l'écotourisme, le tourisme culturel et ethnologique, les nouvelles installations.

Financement:

Date à fixer Séminaire sur un code de bonne conduite du touriste.

Financement:

5. Présentation du document final

Les gestionnaires de tâche avec la collaboration du CAR devront terminer le rapport final pour mai 1999 afin de le présenter à la réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable qui se tiendra en 1999. Les

gestionnaires de tâche présenteront à la réunion certaines propositions de recommandation en vue de les discuter.

6. Approbation des propositions

La Commission du développement durable formulera les recommandations qu'elle considère pertinentes en vue de leur adoption par la réunion des Parties contractantes à la Convention.